

# Promesses de meilleures prestations pour les retraités

Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3845 - Mercredi 13 avril 2016 - Prix : 10 DA

Printemps amazigh

### Le HCA prévoit plusieurs activités

Page 4

350 personnes arrêtées dont une vingtaine d'étrangers

## Plus de 25 000 pièces archéologiques récupérées en dix ans

Page 2

### Retour à Genève mais dans un contexte différent

Par Mohamed Habili

**L**es pourparlers de Genève entre le régime syrien et son opposition armée sous le patronage des Nations unies ont repris dans un contexte qui n'est pas exactement le même qu'au moment où ils se sont interrompus, il y a pourtant quelques jours seulement. C'est que le statu quo qui pendant longtemps a caractérisé le conflit, en premier lieu du fait des ingérences étrangères qui ont veillé à maintenir un relatif équilibre entre les principales forces en présence, avec pour première conséquence de déterminer le genre d'issue possible, est dépassé sur le plan militaire, notamment depuis l'intervention russe, bien qu'on ne puisse dire que les combats soient dès ce moment près de s'achever. Si l'on sait qui en sera le vainqueur, il reste en revanche difficile d'estimer le temps qu'il reste à passer avant que la paix ne revienne entièrement en Syrie. Néanmoins, ce n'est pas en années que ce temps se mesure, mais, comme tout porte à le croire, en mois tout au plus. Chose remarquable, l'arrêt des hostilités entre les parties prenantes au processus de Genève tient toujours, du moins quant à l'essentiel, si l'on met de côté Jobhat Al Nosra, la section d'Al Qaïda en Syrie, non concernée par le processus en cours, bien qu'elle ait participé à la conférence de Riyad aux côtés des factions aujourd'hui représentées à Genève. Tout cela fait que ce sont les conditions générales du conflit qui ont changé.

Suite en page 3

### Le ministre interpellé par les députés sur le retour de Khelil

# Louh à l'APN pour expliciter le code pénal



L'affaire de l'ancien ministre de l'Energie s'est invitée hier à la plénière de l'Assemblée populaire nationale consacrée au projet de loi complétant l'ordonnance portant code pénal dans son volet relatif à la lutte contre le terrorisme. Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a été interpellé par plusieurs députés sur cette affaire avant de répondre à une question du député du Parti des travailleurs, Djeloul Djoudi, par deux phrases : «Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit». «Ma réponse est celle déjà rapportée par la presse», dira M. Louh. Page 3

Marchés extérieurs

## D'importantes quantités de fraise de Jijel exportées

Page 5

Arts plastiques

## Ouverture de la 8<sup>e</sup> édition du Salon Djurdjura

Page 13



Le ministre du Travail dresse un bilan positif

# Promesses de meilleures prestations pour les retraités

■ Beaucoup d'améliorations ont été enregistrées dans le domaine des retraites et de leur revalorisation, ces dernières années, surtout dans le cadre des nombreuses décisions prises par Bouteflika en vue d'améliorer leur pouvoir d'achat, a déclaré en substance le ministre.

Par Yacine Djadel

C'est ce qu'a fait savoir, en effet, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi lors du regroupement national des directeurs d'agences CNR locales de wilaya tenu hier matin au siège de la direction générale

## Enseignants contractuels El Ghazi : Tout recrutement exige un concours conformément aux lois

LE MINISTRE du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, a affirmé hier que tout recrutement exigeait un concours conformément aux lois en vigueur. Dans une déclaration à la presse en marge des travaux d'un colloque national des directeurs des agences locales de la Caisse nationale des retraites (CNR), le ministre, qui s'exprimait sur le dossier des enseignants contractuels, a précisé que la participation au concours pour bénéficier des mesures d'intégration dans le monde du travail «concerne toutes les catégories, à l'instar de tous les secteurs, et ce, dans le cadre de la justice sociale et conformément aux lois de la République».

M. El Ghazi a rappelé, dans ce sens, que la ministre de l'Education nationale avait évoqué cette question avec «sagesse» et qu'elle traitait le dossier par le «dialogue» en coordination avec les parties concernées et les syndicats du secteur.

M. El Ghazi a souligné que le secteur du travail accompagnait la ministre de l'Education dans sa démarche qu'il a qualifiée d'«ordinaire».

La ministre de l'Education, Nouria Benghebril, avait précisé hier, lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation des résultats des négociations avec les enseignants contractuels, que la «revendication d'intégration directe sans condition est impossible», appelant les enseignants protestataires à participer au concours de recrutement prévu le 30 avril, d'autant plus que l'expérience professionnelle sera valorisée. Les enseignants contractuels qui poursuivent leur mouvement de protestation revendiquent l'«intégration sans condition dans la Fonction publique et sans avoir à passer le concours national de recrutement».

Y. D.

de Bir Mourad Raïs à Alger. Au vu de cette rencontre à laquelle plusieurs responsables du secteur étaient présents, l'amélioration de la qualité des prestations et modernisation des méthodes de gestion des retraites a été à l'ordre du jour. Pour évaluer la situation, le ministre, lors de son intervention, en dressant un bilan positif sur le sujet, n'a pas manqué de souligner tous les progrès qui ont été réalisés en termes d'amélioration des conditions des retraités à ce jour. Selon lui, diverses mesures ont été adoptées par les services de la CNR en collaboration avec ceux de la Cnas pour mieux prendre en charge les retraités, notamment pour ce qui relève de leur pouvoir d'achat. Celles-ci n'ont d'ailleurs apporté que de nettes progressions. Pour preuve, ce dernier a cité l'évolution dans le temps qu'ont connu ces mesures pour apporter leurs lots de satisfaction aujourd'hui, à commencer par la prise en charge par le budget de l'État de l'indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR), à compter du premier janvier 2008 ainsi que l'exonération de l'IRG pour les retraités dont le montant de la pension est inférieur ou égal à 20 000 DA. Une autre avancée vient dans ce sens, et qui est, toujours d'après le ministre, la mise en œuvre en 2012, sur décision du Président, de mesures exceptionnelles en faveur des retraités, et ce, par

une revalorisation de 15 à 30% de toutes les pensions et allocations de retraite ainsi que le relèvement du montant minimum de la pension de retraite à 15 000 DA. Pour finir, rien qu'en 2015, un nombre de 2 450 542 personnes ont bénéficié d'une revalorisation à 5%. A cet effet, le pouvoir d'achat des retraités n'a fait qu'augmenter depuis ces dernières années. Par ailleurs, pour ce qui est de l'amélioration des conditions d'accueil de ces derniers, de la réduction des délais de traitement des dossiers dans différentes agences ainsi que de la réduction du nombre des instances de liquidation, ce volet, qui rappelle-t-on a été l'objectif principal de ce regroupement, a été marqué par la présentation générale des nouvelles mesures prises par la tutelle dans ce sens, à savoir la modernisation de la gestion de tout le système des retraites. A ce propos, M. Melouka, directeur général de la CNR, s'exprime sur le thème en disant qu'«afin d'améliorer le système de gestion des retraites, et dans le cadre de sa modernisation globale qui s'impose à nous, nous avons mis en place, dans l'intérêt général des citoyens, un nouveau système d'information et de gestion électronique des dossiers de retraite, ainsi qu'une stratégie d'optimisation de ce dernier qui sont en cours de finalisation». Pour mettre fin donc à la lenteur des traitements de dossiers, des applications SMS et androïde



PH/D. R.

sont également à la disposition des dépositaires pour mieux s'informer sur les pièces à fournir et éviter les déplacements. Selon M. Melouka, «le citoyen pourra même désormais savoir la grille de calcul de sa retraite. Ces nouveaux moyens de communication modernes ont pour objectif de rapprocher au mieux les retraités de nos agences». Concernant les délais toujours trop lents de traitement des dossiers et de leur liquidation, le directeur de la CNR a répondu que des progrès considérables comparés aux années précédentes ont été relevés dans ce

sens, toutefois, dans la réalité ce problème reste toujours le cauchemar quotidien de beaucoup de nouveaux dépositaires, qui d'après l'un de nos témoins, est plus qu'inconcevable. Il est à savoir, par ailleurs, que celui-ci a déposé son dossier de retraite depuis une année et jusqu'à présent son cas n'a pas été pris en charge. En dépit, donc, de tous les efforts fournis par le gouvernement en vue d'améliorer ce secteur, qui, certes a fait l'objet de beaucoup de progrès, la CNR est encore loin de régler tous les écueils auxquels sont confrontés ses retraités.

Y. D.

350 personnes arrêtées dont une vingtaine d'étrangers

## Plus de 25 000 pièces archéologiques récupérées en dix ans

Le trafic des biens culturels a pris de l'ampleur dans notre pays. Plus de 25 000 pièces archéologiques ont été récupérées, et plus de 350 personnes, dont une vingtaine d'étrangers, ont été arrêtées par les services de la Gendarmerie nationale, entre 2005 et mars 2016. Le trafic des biens culturels est un fait incontestable que confirment les données communiquées par les services de la Gendarmerie nationale. Ces derniers mènent une lutte implacable contre ce phénomène, afin de protéger les trésors à la double dimension historique et culturelle.

Le responsable de la brigade de préservation du patrimoine culturel relevant du commandement de la Gendarmerie nationale, le capitaine Laribi Medjahed, fera savoir que les brigades spécialisées dans la lutte contre les atteintes aux biens culturels, créées en 2005, ont également contribué à la découverte de plus de 170 sites archéologiques. Le rôle de ces brigades consiste en l'établissement de l'inventaire et des statistiques des biens culturels, ainsi que l'accompagnement de touristes dans leurs visites aux différents sites archéologiques afin d'assurer leur sécurité et de prévenir toute atteinte à ces biens.

Le capitaine Laribi indique également que les unités de la Gendarmerie nationale ont traité plus de 65 affaires liées à des tra-

vaux de recherche et de fouilles archéologiques sans autorisation du ministère de la Culture. Les mêmes services ont traité plus de 55 affaires relatives à l'escroquerie dans la vente de pièces archéologiques contrefaites, a-t-il ajouté.

La Gendarmerie nationale a mis en place un système d'information géographique intégré dans une base de données relative au patrimoine archéologique national afin de préserver ces biens précieux de la contrebande ou de la destruction, a encore affirmé le même responsable.

Il a expliqué que l'une des principales missions de ces cellules spécialisées consiste en la recherche de tous les délits relatifs à ce domaine et qui sont précisés dans la loi 98-04, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation sur l'importance de la sauvegarde des repères de l'histoire du pays.

Afin de préserver ce patrimoine culturel, le ministère de la Culture plaide pour l'élaboration d'une carte archéologique nationale qui constitue un des symboles de la souveraineté nationale.

«Cette carte reflète les dimensions régionales et internationales du patrimoine humain et ses spécificités», explique le Professeur Abdelkrim Azzoug, recteur de l'Institut d'archéologie à l'université Alger 2,

estimant que tout le cumul de fouilles archéologiques dont dispose l'Algérie de la préhistoire et à travers les différentes civilisations, a forgé l'identité de la société algérienne.

«Ce qui a été découvert récemment en la matière au niveau du chantier du métro d'Alger à la place des Martyrs revient aux époques phénicienne, romaine, islamique, ottomane et puis française», indique-t-il. «Les objets archéologiques découverts aussi sur le chantier de l'autoroute Est-Ouest au niveau de Skikda et Béjaïa nous a permis de connaître de nouveaux sites archéologiques à même d'enrichir la carte archéologique nationale», ajoute-t-il. Les fouilles archéologiques constituent «le seul moyen d'avoir des connaissances scientifiques et historiques, jusque-là inconnues, et qui permettent de les mettre entre les mains des chercheurs pour vérifier certains faits liés à l'histoire du pays», a-t-il dit.

Le Docteur Mohamed Taieb Aggab, de l'Institut d'archéologie d'Alger, indique pour sa part, que «tous les indicateurs matériels du sous-sol représentent des éléments de l'identité nationale».

Chaque étape historique de la vie de l'humanité est marquée par des indicateurs matériels.

Louiza Ait Ramdane



— Le ministre interpellé par les députés sur le retour de Khelil —

# Louh à l'APN pour expliciter le code pénal

■ L'affaire de l'ancien ministre de l'Energie s'est invitée hier à la plénière de l'Assemblée populaire nationale consacrée au projet de loi complétant l'ordonnance portant code pénal dans son volet relatif à la lutte contre le terrorisme. Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a été interpellé par plusieurs députés sur cette affaire avant de répondre à une question du député du Parti des travailleurs, Djeloul Djoudi, par deux phrases : « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ». « Ma réponse est celle déjà rapportée par la presse », dira M. Louh.

Par Nacera Chennafi

Le ministre de la Justice, Tayeb Louh, s'est exprimé hier sur l'affaire Chakib Khelil en pleine plénière consacrée au projet de loi complétant l'ordonnance portant code pénal dans son volet relatif à la lutte contre le terrorisme. « Ma réponse est celle rapportée par la presse. Je l'assume. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ».

M. Djoudi, député du Parti des travailleurs, a interpellé le ministre de la Justice : « Le PT vous a déjà saisi à travers une question orale sur le cas de Chakib Khelil. Dans votre réponse écrite vous avez, Monsieur le ministre, précisé que la question est entre les mains de la justice. Que s'est-il passé alors ? » M. Louh est le premier haut responsable de l'Etat qui s'exprime sur ce sujet après le retour de l'ancien ministre de l'Energie en Algérie suivi d'une polémique sur les accusations autour de son implication dans l'affaire « Sonatrach ». C'est vrai que le ministre ne s'est pas trop attardé sur le sujet. Le député du Parti des travailleurs n'est pas le seul à avoir interpellé le ministre de la Justice sur le retour de Chakib Khelil. Dans ce cadre, on peut citer le député Habib Zegad sans appartenance politique. Ce député s'est attaqué à une chaîne de télévision privée qui selon lui avait auparavant « diffusé des preuves que Chakib Khalil était impliqué dans l'affaire Sonatrach II et que maintenant cette même chaîne dit que l'homme est innocent ». Ce député s'est aussi attaqué à la ministre de l'Education concernant le dossier des enseignants contractuels et quand le président de l'APN, Larbi Ould



Ph/E. Soraya/J.A.

Khelifa le rappelle à l'ordre, le député le blâme comme étant le « troisième homme de la République et ne défend pas les enfants du peuple ». Ould Khelifa lui demande alors d'« entrer dans le sujet ou se taire ».

Bien avant c'est le député dénommé « spécifique » qui est entré une nouvelle fois en polémique avec le président de l'APN. Le député Rabah Missoum a interpellé le ministre de la Justice sur « des cas de non-application des décisions de justice des cadres innocents mais qui n'ont pas été réintégrés dans leurs postes ». Pour ce député, « il faut connaître les causes qui ont poussé certains qui ont choisi d'aller dans les montagnes et rejoindre des groupes terroristes ». En réaction, M. Ould Khelifa dira : « vous ne faites que raconter des faits divers, vous êtes un menteur ».

Le député Hacem Aribi du parti Adala est aussi revenu sur l'affaire de Chakib Khelil et ce qu'il a qualifié de « non-respect de la justice ». Le député s'est attaqué à la

zaouia el Merzouia qui avait reçu M. Khelil après son retour en Algérie.

Concernant le projet de loi modifiant le code pénal, le député s'est interrogé sur les modalités de prouver l'intention de voyageur ou de déplacement des personnes dans d'autres pays où activent des groupes terroristes et que sera son destin après son retour. Sera-t-il confronté à un questionnement ou autre ?, s'est-il interrogé. Plusieurs députés se sont interrogés sur la question de la définition exacte du terrorisme, notamment la différence entre « le terrorisme et la résistance » en donnant le cas de « la résistance palestinienne » en d'autres termes « si un Algérien va combattre en Palestine contre Israël sera-t-il considéré comme terroriste ? » C'est le cas des députés de l'Alliance verte, dont Naaman laouar qui a aussi interpellé M. Louh sur le « silence de la justice concernant les accusations qui ont touché quelques responsables de l'Etat ». D'autres dépu-

tés ont soulevé la question de la poursuite du fournisseur de service internet. S'agit-il de l'opérateur public ou bien de cybercafé ou autre ? Le dossier des enseignants contractuels était aussi présent hier à l'APN et des députés ont interpellé le Premier ministre Abdelmalek Sellal à intervenir.

En défendant le projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme, le ministre de la Justice est revenu sur les nouvelles dispositions notamment les pénalités à l'encontre des Algériens et étrangers résidant en Algérie légalement ou illégalement qui se rendent dans d'autres Etats pour organiser, participer ou préparer des actes terroristes. Il a évoqué aussi les peines relatives à l'usage des nouvelles technologies pour commettre des actes terroristes. Dans ce cadre, le ministre a affirmé « la fin de l'écoute téléphonique sans ordre de la justice », une mesure pratiquée auparavant sans ordre de la justice.

N. C.

## APW/Tizi Ouzou

### Une session extraordinaire consacrée à l'université Mouloud Mammeri

L'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi Ouzou a décidé de consacrer, durant le mois de juin prochain, une session exclusivement à l'analyse de la situation qualifiée de « pré-occupante » prévalant au niveau de l'Université Mouloud Mammeri (UMMTO), avons-nous appris, hier, auprès de la même institution élue. La décision a été prise, hier même, à l'issue d'une réunion de l'exécutif de l'APW et ce, après avoir constaté qu'en l'état actuel, « l'université de Tizi Ouzou se trouve dans un climat d'instabilité chronique, suite aux multiples mouvements de grèves déclenchés par les différents acteurs de la communauté universitaire ». Selon le président de l'APW, Mohamed Klaleche, « la situation de l'UMMTO est préoccupante, notre assemblée fera

de son mieux pour tirer la sonnette d'alarme et alerter toutes les parties concernées à trouver des solutions et mettre fin à ce climat

conflictuel qui pénalise en premier lieu les étudiants de notre wilaya. Nous allons aussi mettre à profit cette occasion pour inter-

peller les pouvoirs publics de prendre en charge les doléances de la communauté universitaire ». Hamid M.

M. H.

## Des préparatifs pour la distribution

### Une carte de retraite accordée aux gardes communaux

Des préparatifs sont en cours dans la wilaya de Tipasa en vue du lancement, aujourd'hui, d'une opération de la carte de retraite aux agents de la garde communale, en application des mesures entreprises par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales au profit de ce corps, a-t-on appris hier de leur représentant à Tipasa. Selon Chikh Ali, ces préparatifs sont inscrits au titre des mesures décidées par le ministre de l'Intérieur et des Collectivistes

locales, Noureddine Bedoui, à l'issue de la dernière rencontre l'ayant réunie avec les représentants de la garde communale, en vue de la prise en charge de l'une des préoccupations majeures de cette catégorie, qui a consenti d'importants sacrifices, durant la décennie noire, pour le retour de la stabilité dans notre pays. Le coup d'envoi de cette opération de distribution de la carte nationale de retraite sera donné aujourd'hui à Tipasa, conformément à un calendrier

fixé pour toutes les wilayas, a-t-il ajouté, soulignant l'importance de ce document, qui a toujours constitué une revendication principale des gardes communaux. Cette carte de retraite ouvre droit aux gardes communaux de bénéficier des avantages accordés aux corps relevant du ministère de l'Intérieur en matière de prestations sociales, notamment dont les réductions en matière de transport public, l'assurance automobile, les soins médicaux, et les prises en charge dans les

complexes thermaux, entre autres, est-il expliqué. Pour M. Chikh, cette initiative est l'expression de la continuité du dialogue entre ce corps et le ministère de l'Intérieur, ainsi que de la prise en charge permanente des préoccupations des gardes communaux, en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis pour la stabilité du pays.

Kamel L.

## LA QUESTION DU JOUR

### Retour à Genève mais dans un contexte différent

suite de la page Une

Ainsi le sens du mot clé de transition ne revêt plus la même signification que lors des rounds précédents, pas même à l'aune du dernier d'entre eux, celui qui était en cours il y a quelques jours seulement, tant le cours des événements a eu tendance à s'accélérer ces derniers temps. Jusqu'à récemment, donc, par transition quasiment tout le monde à l'exception notable de Damas entendait les modalités du passage concerté du pouvoir du régime actuel à son opposition. Cette dernière en effet ne consentait alors à discuter que du départ du président syrien ainsi que des autres symboles de son régime. C'est là un point qui n'est plus de saison. Transition veut dire désormais non pas rupture d'avec le régime en place, mais ouverture de celui-ci à l'opposition modérée, dont on sait par ailleurs qu'elle est multiple. Le processus de Genève a bifurqué implicitement vers une réforme ordonnée du système politique existant. L'objectif de son renversement pur et simple est en fait abandonné par l'opposition, même si elle continue d'entretenir la confusion là-dessus. Mais rien ne montre mieux ses nouvelles dispositions que son respect de l'arrêt des hostilités. D'une certaine façon, c'est comme si les protagonistes syriens revenaient à la première phase de la crise, quand celle-ci se présentait sous la forme de manifestations pacifiques à travers le pays, et que des réformes politiques auraient pu probablement les faire cesser. Les ingérences extérieures ont vite fait de transformer ce qui au départ était le soulèvement d'une partie du pays sur des revendications politiques en certainement la pire des guerres civiles que le monde ait connues depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Bientôt, la guerre n'avait que l'apparence d'un conflit armé entre factions syriennes, devenu en réalité un affrontement par procuration opposant l'Arabie saoudite à l'Iran pour l'hégémonie dans la région. Une évolution peu ou prou comparable aurait pu se produire en Algérie dans les années 1990 si les puissances extérieures s'en étaient mêlées de façon aussi marquée.



Enseignants contractuels à Béjaïa  
**Les actions de soutien et de solidarité se poursuivent**

LES ACTIONS de solidarité et de soutien envers les enseignants contractuels en grève depuis deux semaines se poursuivent dans la wilaya de Béjaïa. Hier, la Fédération des travailleurs du secteur de l'Education et la coordination de wilaya du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique, Snapap, ont appelé à une marche depuis la Maison de la culture jusqu'au siège de la direction de l'Education où les participants ont observé un rassemblement de soutien et de solidarité, sollicitant les autorités à répondre favorablement à leurs revendications. Cette double action s'ajoute au débrayage auquel a appelé le syndicat. Dans une déclaration, le Snapap a manifesté son soutien aux contractuels et exigé leur «*intégration, et ceux du pré-emploi*». Le Snapap a dénoncé «*la précarité du travail, exigé l'arrêt de tous les harcèlements envers les syndicalistes et le respect des libertés syndicales*». «*Nous sommes aujourd'hui ici pour demander la fin du travail précaire*», nous dira Nabil Ferguenis, responsable du Snapap du secteur de l'éducation à Béjaïa. La Fédération nationale du secteur de l'éducation du Snapap compte revenir à la charge aujourd'hui aussi pour une journée de protestation à l'appel du syndicat au niveau national pour les mêmes raisons. Un rassemblement devait être organisé devant le siège de la direction de l'Education. De son côté, le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (Snte) a observé, hier, une journée de protestation et un rassemblement devant le siège de la direction de l'Education de la wilaya de Béjaïa pour exiger «*l'intégration des contractuels sans conditions*». «*La revendication des enseignants contractuels est légitime*», dira Hocine Sid-Ali. Et d'ajouter : «*La ministre de l'Education doit trouver une solution rapide à ce problème afin de laisser nos enfants poursuivre leurs programmes scolaires*». A noter également que la Coordination nationale des censeurs, créée le 7 du mois en cours à Oued-Ghir, a appelé à une journée de protestation au niveau national. Hier, les 17 censeurs de la wilaya de Béjaïa ont exigé de leur tutelle «*la révision de leur statut particulier et leur classement à la catégorie 17 au lieu de la 14*». «*Nous demandons notre réhabilitation*», nous dira Baroudi, responsable du syndicat affilié au Snte à Béjaïa. Selon notre interlocuteur, «*il y a une large adhésion des censeurs*».

H. Cherfa

A compter du 7 mai prochain

## Lancement de la manifestation «Ports et barrages bleus»

■ La manifestation écologique annuelle «Ports et barrages bleus» sera lancée le 7 mai prochain à travers 26 wilayas pour souligner le rôle de ces infrastructures dans le développement des activités de la pêche, ont indiqué, à Alger, les organisateurs.

Par Ahlam N.

Le chef de cabinet du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Neghli Kamal, a précisé, lors d'une réunion de coordination, que la manifestation qui couvrira 14 wilayas côtières et 12 autres wilayas a été élargie aux îlots du littoral algérien.

M. Neghli a affirmé que l'objectif de cette édition était de souligner l'importance des infrastructures (ports et barrages) et leur rôle dans le développement des activités de la pêche du fait qu'elles permettent aux professionnels d'améliorer la qualité de production, rappelant que des représentants de pays méditerranéens seront présents.

Des concours du meilleur pêcheur, du meilleur reportage, de la meilleure activité associative, du meilleur dessin pour enfants et du meilleur plat de poisson d'eau douce ainsi que des expositions de produits halieutiques sont au programme de cette manifestation.

Un concours du meilleur port sera également organisé.

Selon M. Neghli, la manifestation connaîtra une opération d'aménagement et de nettoyage des barrages, des plages et des îlots, outre des campagnes de



Ph/D. R.

sensibilisation sur la protection de ces espaces. La plupart des secteurs ont été associés à cette manifestation, à l'instar de la Défense nationale, de l'Intérieur, de l'Agriculture, du Tourisme, de la Jeunesse et des Sports, de l'Environnement, de la Formation professionnelle, de

l'Enseignement supérieur, des Travaux publics, des Transports, des Ressources en eau, outre le secteur de la Pêche.

M. Neghli a précisé que cette manifestation est organisée avec l'appui des partenaires dans les wilayas alors que le ministère comptera dans le volet relatif à la

sensibilisation et à la publicité sur le soutien des contribuables.

20 700 personnes et 243 associations ont participé à l'édition précédente marquée par l'enlèvement de 1 200 tonnes de déchets au niveau des ports et des barrages.

A. N.

### Célébration

## Le HCA prévoit plusieurs activités pour le Printemps amazigh

Le Haut commissariat à l'amazighité (HCA) organisera plusieurs activités pour la célébration du Printemps amazigh cette année, marquée par l'officialisation de la langue amazighe dans la Constitution révisée.

Le HCA célébrera cette année le Printemps amazigh avec «*d'avantage de fierté et d'enthousiasme qu'à l'accoutumée, au regard du nouveau contexte induit et des perspectives d'essor ouvertes à tamazight par son officialisation dans la Constitution*», a souligné l'organisme lundi dans un communiqué.

La célébration de cette année sera marquée, notamment, par l'inauguration au sein même du siège du HCA d'un forum-débat intitulé «*Tamazight Tura*» qui accueillera le 20 avril le projet d'une «*première classe virtuelle*» pour l'apprentissage de tamazight en ligne en collaboration avec l'établissement Easy-Education de Constantine, ajoute la même source. Ce forum-débat sera suivi par l'ouverture du Centre de documentation amazigh (CDA) «*pour mettre à la disposition des chercheurs et des étudiants un riche fonds documentaire, collecté et inventorié depuis des années*», précise le HCA, ajoutant qu'en plus du fonds livres et périodiques, ce centre sera doté d'une vidéothèque, photothèque, audiothèque et d'un fonds archivistique. L'autre événement majeur prévu lors de ces festivités est l'organisation le 21 avril, à l'Ecole supérieure des beaux arts «*Ahmed et Rabah-Asselah*», d'une conférence autour

du thème : «*De l'origine des noms propres de lieux, de tribus et de personnes en Algérie*», animée par Farid Benramdane, docteur en sciences du langage, professeur des universités, spécialiste en onomastique, précédée par l'inauguration d'une exposition réalisée par les étudiants. Dans le même cadre, le HCA consacrera, en collaboration avec le Laboratoire d'aménagement et d'enseignement de la langue amazighe (LAELA) de l'Université Mouloud- Mammeri de Tizi-Ouzou, un colloque international au pionnier du roman moderne amazigh, Belaid Ath Ali, sous le thème générique: «*Belaid Ait Ali (1909-1950). Un auteur et une œuvre à (re)lire*», du 24 au 26 avril à la Maison de la culture «*Mouloud-Mammeri*» de Tizi-Ouzou.

En marge de cette rencontre, le HCA mettra en place deux ateliers, le premier sera dédié aux auteurs sur les «*Techniques d'écriture de nouvelles et du roman*», et le second aux «*traducteurs confirmés, en vue de valider l'initiative du HCA qui consiste en la traduction vers tamazight de la nouvelle Constitution et d'autres textes fondamentaux de l'Etat algérien*».

«*Le 20 avril, en tant que catalyseur d'aspirations identitaires légitimes des citoyens et creuset d'une victoire d'étape déterminante arrachée de haute lutte par eux, est conforté aujourd'hui par un acte mémoriel de reconnaissance historique et par un statut politique que lui confère, désormais, l'officialité de notre langue, tamazight*», relève le HCA.

Pour le HCA, «*cette avancée ne peut*

qu'être saluée et fructifiée pour ce qu'elle offre de conditions plus favorables et de voies mieux appropriées pour l'entame des vrais chantiers pour le développement et la promotion de tamazight», soulignant qu'«*au-delà de cet acquis et loin de toutes querelles et discordances futiles et dérisoires au regard des enjeux, c'est l'immensité du travail restant à accomplir qui doit nous rassembler*».

«*Aucune ressource n'est à négliger à quel niveau que ce soit. Toutes nos énergies, nécessairement complémentaires, sont à utiliser pour l'atteinte de l'objectif partagé : conférer dans notre pays à tamazight (langue et culture) la place légitime qui lui revient*», soutient-il.

Le HCA estime, à ce propos, que «*le moment est venu, à la faveur aussi du long et appréciable processus d'accumulation scientifique, autre acquis important engrangé, d'amorcer la dynamique d'affirmation de tamazight dans sa dimension académique la plus féconde, avec la caution des compétences désormais attestées et avérées dans ce domaine*».

Il a assuré, que pour sa part, il est «*d'ores et déjà engagé dans l'édification de la nouvelle étape résultant de l'officialisation de tamazight, sachant qu'il devra essentiellement contribuer à la mise sur rails des projets structurants et d'avenir qui engagent le destin de tamazight, patrimoine de tous les Algériens, en la propulsant vers la modernité*».

Ali O.



## Marchés extérieurs

# D'importantes quantités de fraise de Jijel exportées

■ L'opération d'exportation a débuté avec l'expédition d'une tonne de fraise, et devra se poursuivre selon les demandes, sachant que les clients sont intéressés par les variétés dites «cristal», «camarosa» et «sabrina», réputées pour leur résistance aux conditions de manipulation... D'importantes quantités de fraises, produites dans la région de Jijel, ont commencé à être exportées vers des pays du Golfe et d'Europe, a-t-on appris, mardi, des responsables de la chambre de wilaya de l'agriculture (CAW).

Par Younès Faidi

Cette opération d'exportation a débuté avec l'expédition d'une tonne de fraise, et devra se poursuivre selon les demandes, a précisé le secrétaire

général de la chambre, Yacine Zeddou, soulignant que les clients sont intéressés par les variétés dites «cristal», «camarosa» et «sabrina», réputées pour leur résistance aux conditions de manipulation. Le même responsable a déclaré que d'autres pro-



Ph. > D. R.

duits agricoles de la région de Jijel «intéressent» des exportateurs précisant que des marchés

d'exportation pour le piment, le poivron, la courgette, et d'autres produits pourraient être conclus.

M. Zeddou a rappelé également que des opérations d'exportation de la fraise de la région de Jijel à destination de la Russie s'est faite «avec succès».

La wilaya de Jijel qui célèbre la fête de la fraise le 21 avril prochain a produit, au cours de la campagne 2014-2015 quelque 100 000 quintaux de ce fruit charnu rouge, une production qui fait d'elle le leader national de ce produit.

Quelque dix-sept variétés de fraise sont cultivées dans onze communes côtières dont Sidi Abdelaziz (avec 104 hectares), Oued Adjoul (74,38 ha) et El Ancer (65,12 ha) sur un ensemble de 323 hectares dans la wilaya qui totalise 555 agriculteurs dont une bonne proportion de femmes.

La culture de la fraise a été lancée à titre expérimental à Jijel en 2001-2002, sur quatre hectares. L'expérience a donné lieu à une production de l'ordre de 1 200 quintaux de fraise. En 2010, la superficie de la culture de la fraise a atteint 120 hectares et une production de 36 000 qx, alors qu'en 2015, les 323 hectares, superficie de culture de fraise, a donné une production de 100 000 quintaux. Y. F./APS

## Pétrole

## Le baril de Brent toujours en hausse

Les prix du pétrole ont poursuivi leur augmentation mardi en cours d'échanges européens à une semaine de la réunion entre grands producteurs prévue dimanche à Doha. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin valait 43,27 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 44 cents par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en mai gagnait 27 cents à 40,63 dollars. «Le Brent a débuté la journée légèrement dans le rouge après avoir engrangé des gains supplémentaires lundi», avant de rapidement repartir à la hausse au début des échanges européens mardi, jusqu'à atteindre de nouveaux plus hauts depuis début décembre, notait Craig Erlam, analyste chez Oanda. Le cours du Brent est en effet monté matin jusqu'à 43,58 dollars, au plus haut en près de quatre mois et demi, tandis que le WTI a atteint au même moment 40,91 dollars, un maximum en trois semaines. Après un léger accès de faiblesse dû à des prises de bénéfices, les cours ont donc renoué avec la tendance haussière

observée ces derniers jours, même si plusieurs analystes soulignaient qu'il n'y avait pas de réel catalyseur à même de justifier pleinement l'optimisme du marché, en dehors d'un affaiblissement du dollar de nature à soutenir les prix. «Les nouvelles concernant le pétrole ont été rares (lundi). L'oléoduc de Keystone (entre le Canada et les Etats-Unis, ndlr) a redémarré à basse pression» et «il n'y a eu aucun commentaires d'un ministre du Pétrole concernant la réunion de Doha à méditer», ont relevé les analystes de PVM. Même un rapport de Goldman Sachs soulignant qu'un gel de la production à l'occasion de la rencontre entre pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et hors Opep le 17 avril «n'accéléra pas le rééquilibrage du marché» n'a pas été suffisant pour éroder la confiance du marché. L'attention des investisseurs est en effet largement focalisée ces derniers jours sur la réunion entre une quinzaine de grands producteurs qui aura lieu dimanche au Qatar et qui cristallise leurs espoirs de voir actées des mesures pour résorber les excédents de brut. Ce sommet réunira notamment l'Arabie saoudite,

la Russie, gros producteur extérieur à l'organisation, qui avaient conclu en février un accord de gel de la production, que les investisseurs aimeraient désormais voir étendu à tous les participants. En outre, les dernières données disponibles concernant la production américaine étaient également de nature à entretenir l'enthousiasme du marché. Non seulement le nombre de puits en activité aux Etats-Unis a de nouveau décliné la semaine dernière pour ressortir désormais à son plus bas niveau depuis novembre 2009, mais selon les experts de Commerzbank, l'Energy Information Administration (EIA, une antenne du département américain de l'Energie) a publié de nouvelles estimations tablant sur un déclin de 114 000 barils par jour de la production américaine de pétrole de schiste en mai. Un chiffre à relativiser toutefois car il n'est que légèrement en dessous des prévisions faites par l'EIA pour le mois d'avril et pour le mois de février, ce qui montre que la production américaine de pétrole de schiste ne baisse qu'à un rythme particulièrement lent, précisait les analystes de Commerzbank. Salem K.

## Le yen reprend son souffle

## L'euro monte face au dollar

L'euro accentuait sa hausse face au dollar mardi, se hissant à un nouveau sommet en six mois face à un dollar toujours sous pression dans un marché sans grande activité, tandis que le yen reprenait un peu son souffle.

L'euro valait 1,1430 dollar, contre 1,1406 dollar lundi soir. L'euro a atteint 1,1465 dollar, son niveau le plus élevé depuis mi-octobre.

La monnaie unique européenne montait également face à la devise nipponne, à 123,77 yens contre 123,13 yens lundi.

Le dollar se reprenait face à la monnaie japonaise, à 108,28

yens contre 107,94 yens lundi soir. En cours d'échanges asiatiques lundi, le billet vert était descendu à 107,63 yens, un nouveau plus bas depuis fin octobre 2014.

«Les marchés sont actuellement dans ce qui ne peut être décrit que comme une phase transitionnelle» car à l'exception du yen, les grandes devises évoluent sans grande direction ces derniers jours, observait Simon Smith, un analyste.

Dans l'ensemble, le dollar reste affaibli par le fait que les cambistes qui tablaient sur une hausse du billet vert grâce à la divergence des politiques moné-

taires de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autres grandes banques centrales, Banque centrale européenne (BCE) et Banque du Japon (BoJ) en tête, ont été contraints d'abandonner leur position après que la Fed a adopté un discours plus prudent.

Par ailleurs, l'euro tirait parti mardi de la confirmation de la légère accélération de l'inflation en Allemagne, à 0,3% en mars sur un an.

De son côté, la monnaie nipponne reprenait son souffle après avoir bondi d'environ 5% face au billet vert depuis le début du mois, son statut traditionnel de

valeur refuge attirant les investisseurs en cette période d'incertitudes persistantes sur les perspectives économiques mondiales.

De son côté, la livre britannique recevait un coup de pouce de la légère accélération de l'inflation en mars au Royaume-Uni, mais restait sous la pression d'incertitudes politiques avant le référendum du 23 juin sur l'appartenance du pays à l'Union européenne (UE).

La livre britannique repartait à la hausse face à la monnaie européenne, à 79,87 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,4312 dollar pour une

livre. La devise suisse se stabilisait face à l'euro à 1,0888 franc pour un euro, et montait face au dollar, à 0,9524 franc pour un dollar, atteignant 0,9499 franc, un nouveau plus haut en six mois.

La monnaie chinoise baissait un peu face au billet vert, à 6,4602 yuans pour un dollar contre 6,4592 yuans lundi après midi.

L'once d'or valait 1 260,44 dollars – après avoir atteint 1.262,86 dollars, son niveau le plus fort en trois semaines et demie – contre 1 254,75 dollars lundi soir.

Ghania H.



## Guelma

# La superficie de culture de la tomate passera cette saison à 5 000 ha

■ Les données relevées sur le terrain montrent que l'objectif tracé de réserver cette saison à la tomate industrielle 4 135 hectares, déjà en hausse par rapport à la saison précédente (4 000 hectares), sera largement dépassé pour avoisiner les 5 000 hectares...

Par Hani T.



La superficie consacrée à la tomatoculture, au titre de la saison agricole 2015-2016, passera à 5 000 ha dans la wilaya de Guelma au vu du déroulement

de la campagne de plantation en cours, a indiqué lundi la Direction des services agricoles (DSA). Les données relevées sur le terrain montrent que l'objectif tracé de réserver cette sai-

son à la tomate industrielle 4 135 hectares, pourtant en hausse par rapport à la saison précédente (4 000 hectares), sera largement dépassé pour avoisiner les 5 000 hectares, a estimé M<sup>me</sup> Leïla

Hamouche, chargée de la communication à la DSA, en marge d'une rencontre d'information sur la tomatoculture organisée dans la commune de Boumahra-Ahmed. Depuis le lancement de la campagne de plantation la mi-mars passé, 1 925 hectares ont été plantés, a noté la même responsable, relevant que ce rythme est «très encourageant» pour la campagne qui se poursuivra jusqu'à la mi-mai. Plus de 125 millions de plants sont disponibles et permettent la plantation de plus de 4 700 hectares, a encore considéré M<sup>me</sup> Hamouche, estimant que l'objectif de réaliser une production de 2.86 millions quintaux devrait également être largement dépassé. Les communes de Guelma, Belkheir, Boumahra, Bouchegouf, Béni Mezline et Djebala Khemissi, concentrent la plus importante superficie de terres agricoles exploitées pour la culture de la tomate, a-t-elle noté, relevant

l'engouement des producteurs pour les plants hybrides (Fahla, Guelma, Isma) à plus grands rendements. Dans sa communication durant la rencontre tenue en présence d'un grand nombre de cultivateurs de tomate, le consultant international tunisien Azzedine Alimi a présenté les différentes phases de l'itinéraire technique de culture de la tomate, estimant que le respect des procédés permettra d'obtenir des rendements allant de 800 à 1 000 quintaux à l'hectare. H. T./APS

Blida  
Près de  
200 affaires  
de drogue traitées  
au premier  
trimestre

QUELQUE 181 affaires de trafic et consommation de drogues ont été traitées par les services de la sûreté de wilaya de Blida, durant le premier trimestre 2016, a t-on appris lundi auprès de la cellule de presse de ce corps sécuritaire. Ces affaires, impliquant 256 individus, dont 166 se trouvent en détention provisoire, ont abouti à la saisie de trois kg de kif traité et de 3 484 comprimés de psychotropes, a t-on ajouté de même source. Durant la même période il a été traité 58 affaires d'atteinte contre des personnes, ayant impliqué 71 individus, dont 26 ont été cités à comparaître et 45 ont été placés en détention. Parallèlement, la source a fait part de l'accueil, par la sûreté de wilaya, toujours à la période considérée, de 22 021 appels téléphoniques sur la ligne verte 1548 et la ligne 17, de la part de citoyens en détresse. Parmi ces appels, 758 ont trait à la dénonciation de crimes et délits divers, 228 au signalement d'accidents de la route. Kheilil Y.

## Sétif

## Une feuille de route pour moderniser la gestion des déchets ménagers

Une feuille de route pour la modernisation de la gestion des déchets ménagers dans la wilaya de Sétif sera établie en coordination avec des experts français et allemands, selon un communiqué de la cellule d'information et de communication de la wilaya, rendu public ce lundi. Une rencontre de deux jours a été programmée avec des experts français et allemands et la feuille de

route, inscrite dans le cadre de la modernisation et de mise à niveau de la gestion des déchets ménagers, devra aboutir à un programme «promoteur» dans la gestion des déchets ménagers, à réaliser sur différentes étapes, a-t-on précisé dans le communiqué. La même source a indiqué que cette rencontre coïncidera avec la mise en exploitation du Centre d'enfouissement technique

(CET) de «Sidi Haider» (situé au nord-est de Sétif) ainsi que le lancement de l'opération de collecte et de transfert des déchets ménagers de 117 localités de la commune de Sétif, assurée par l'entreprise de wilaya «ECOSAT». Cette opération, supervisée par le wali Mohamed Bouderbali, est appuyée par les micro-entreprises versées dans le collecte de déchets ménagers. Fati T.

## Oum El Bouaghi

## Nouveau parc industriel

La wilaya d'Oum El Bouaghi vient de bénéficier d'un nouveau parc industriel d'une superficie de 400 hectares, a-t-on appris lundi auprès du directeur de l'Industrie et des Mines, Yazid Kaoueh. Situé à Ouled Kacem, à Ain M'lila, ce parc, initié par l'Agence nationale de développe-

ment de l'investissement (ANDI), conforte les huit parcs industriels nationaux déjà existants et sera géré par l'Agence nationale d'intermédiation et de régulation du foncier (Aniref) de Constantine, a précisé la même source. Elle a ajouté que l'Aniref se chargera des travaux de réalisation de ce

parc, le volet d'aménagement et de raccordement du site à l'électricité, au réseau du gaz naturel et au réseau AEP. Affirmant que le parc industriel constitue «un grand acquis» pour la wilaya d'Oum El Bouaghi, M. Kouah a souligné que le nouveau site permettra de booster le développement local, à

travers des investissements en mesure de distinguer cette wilaya. Le même responsable qui a appelé les investisseurs de la wilaya à se préparer à ce grand projet, a confirmé que ce parc répond aux besoins de l'investissement et renforce le tissu industriel d'Oum El Bouaghi. B. R.

## Tindouf

## Projet de sécurisation des lignes téléphoniques et d'Internet

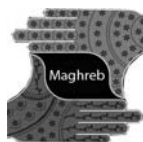
La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Imène Houda Feraoun, a fait état, lundi à Tindouf, d'un projet de sécurisation des prestations téléphoniques et d'Internet en cours de réalisation dans cette wilaya frontalière. Un projet de sécurisation des réseaux téléphoniques et d'Internet est actuellement en cours d'exécution dans la wilaya de Tindouf, à travers sa connexion, dans le cadre des efforts de promotion des prestations du secteur, avec la wilaya voisine d'Adrar pour désenclaver la région en termes de télécommunications, a affirmé la ministre à la presse, en marge de l'inspection d'installations relevant de son secteur dans cette wilaya. Ce projet, qui vient compléter la boucle de télécommu-

nications dans la région, devra permettre la sécurisation des communications, sachant que la wilaya de Tindouf est raccordée actuellement à travers une seule ligne à celle de Béchar, exposant la région à l'isolement en cas de coupure de cette ligne, a relevé la ministre. Tout en faisant part aussi de l'existence d'un autre projet de couverture de la wilaya par satellite, afin d'assurer au moins la couverture téléphonique en cas de longue coupure, M<sup>me</sup> Feraoun s'est dite «satisfaite» des investissements menés par le secteur dans la wilaya de Tindouf pour la promotion des prestations postales, téléphoniques et d'Internet. Après avoir estimé que le raccordement au réseau d'Internet s'effectue de façon «acceptable», la ministre a relevé qu'hormis deux écoles primaires, tous

les établissements scolaires, le centre universitaire et les centres de la formation professionnelle ont été raccordés au réseau de l'Internet et que le service de la 4G de téléphonie est assuré de manière «suffisante». La ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la Communication a inauguré le nouveau siège de la direction des P-TIC à Tindouf-Lotfi et une antenne de l'agence commerciale d'Algérie-Télécom (ACTEL), avant de s'enquérir des activités des trois opérateurs de téléphonie mobile et de visiter le centre d'amplification des télécommunications. M<sup>me</sup> Feraoun a inspecté l'Agence commerciale d'Algérie-Télécom au chef-lieu de la wilaya de Tindouf, avant de s'enquérir du service de la télémédecine au niveau de l'hôpital mixte Si El-Haouès, à

Tindouf. La ministre s'est ensuite rendue dans la zone frontalière de Hassi Mounir (210 km du chef-lieu de wilaya), relevant de la commune d'Oum-Laâssel, où elle a procédé à la mise en service d'un réseau électrique de 145 km linéaires (haute et basse tensions), doté de quatre transformateurs de 160 kilovolts/ampères chacun, selon les explications fournies par les responsables concernés. M<sup>me</sup> Feraoun a, au terme de sa visite de travail d'une journée dans la wilaya, mis en service, dans cette même zone, un réseau d'accès multiservices -MSAN- de 32 lignes, une opération qui entre dans le cadre de l'intérêt porté par les pouvoirs publics au développement des régions frontalières. Hatem H.





Jacques Roussellier, politologue américain

## «L'attitude du Maroc vis-à-vis de la Minurso a dévié la voie diplomatique»

■ Les mesures de rétorsion prises par le Maroc contre la Minurso ont «dévié de la voie diplomatique», révélant des desseins inavoués de longue date de Rabat contre les Nations unies, estime le politologue américain Jacques Roussellier.

Ph/D. R.



Par Moncef G.

Dans une contribution publiée par le prestigieux Think Tank américain Carnegie Endowment for International Peace, Jacques Roussellier, professeur des relations internationales à l'université militaire américaine, relève que la réaction de Rabat à la déclaration du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, sur le Sahara occidental occupé est également «disproportionnée». «La réaction du Maroc a dévié de la voie diplomatique et suggère l'existence de (desseins inavoués) de longue date contre les Nations unies», précise Roussellier, ajoutant que «les mesures de rétorsion sont disproportionnées et

révèlent l'objectif de longue date de Rabat d'affaiblir la présence de l'ONU au Sahara occidental et éventuellement neutraliser le mandat politique de la Mission de l'ONU pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso)». Selon cet expert, «la mission d'organiser un référendum d'autodétermination assignée à la Minurso, avait été effectivement gelée depuis l'année 2000 quand le Maroc a voulu imposer un statut final négocié prévoyant l'annexion formelle du Sahara occidental au Maroc». Appuyant son constat, l'universitaire américain évoque des tentatives d'affaiblir le rôle des Nations unies dans le règlement du conflit au Sahara occidental opposant le Maroc et le Front Polisario, et d'écarter également

la possibilité d'étendre le mandat de la Minurso à la surveillance des droits de l'Homme. «Les divisions entre les membres du Conseil de sécurité (à) c'est ce que Rabat espérait pour affaiblir davantage le rôle de l'ONU et enlever le caractère international au conflit au Sahara occidental, notamment en supprimant toute référence officielle à l'autodétermination du peuple sahraoui», explique-t-il. Le Maroc, rappelle-t-on, avait réduit la composante civile, politique et administrative de la Minurso, juste après la visite du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui s'était rendu dans les camps de réfugiés sahraouis et aux territoires sahraouis libérés à Bir Lahlu. Avec ces mesures qui «ont pris de court les observateurs interna-

tionaux», le Maroc a «privé la mission de l'ONU d'un soutien logistique essentiel pour surveiller le cessez-le-feu», soutient l'expert de la Fondation Carnegie. Inscrit depuis 1966 sur la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental et la dernière colonie en Afrique, occupée depuis 1975 par le Maroc, soutenu par la France. Le mandat de la Minurso doit prendre fin le 30 de ce mois. Elle a été créée en vertu de l'accord de cessez-le-feu conclu entre le Polisario et le Maroc en 1991.

M. T./APS

### Libye

## Fermeture de quatre champs pétroliers par crainte d'attaques de Daech

Les employés de quatre champs pétroliers en Libye ont été évacués et ceux d'un cinquième sont en grève par crainte d'éventuelles attaques du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI, Daech), ont indiqué lundi une source militaire et un média. «Quatre champs pétroliers ont été évacués il y a deux jours dans le bassin pétrolier de Merada», a affirmé un responsable militaire de cette région qui se trouve à quelque 800 km au sud-est de Tripoli. Selon l'agence libyenne Lana, il s'agit des champs pétroliers d'Al-Baïda, Tibesti, Al-Samah et Al-Waha. Le responsable militaire a affirmé

que ces évacuations avaient eu lieu au vu de «la dégradation de l'état de la sécurité et de la faible production quotidienne». Le 2 avril, des éléments de l'EI ont mené une attaque sur les champs pétroliers d'Al-Baïda et Tibesti faisant au moins trois morts, selon une source militaire. Dans une démarche similaire, les employés du champ pétrolier de Zaltane à 55 km au sud-est de Merada, ont annoncé «une grève générale en raison de la dégradation de la situation à l'intérieur du champ et de crainte d'éventuelles attaques que pourrait lancer Daech», selon Lana. La Libye dispose des réserves pétrolières les

plus importantes d'Afrique, estimées à 48 milliards de barils. Sa production était estimée à 1,6 million b/j en 2011 mais a chuté d'un tiers depuis en raison de la situation dans le pays. L'envoyé américain en Libye souligne la convergence de vues avec l'Algérie. L'envoyé américain pour la Libye, Jonathan Winer, a souligné, lundi à Alger, la convergence de vues entre son pays et l'Algérie concernant le règlement de la crise libyenne, mettant en avant la volonté des deux pays à aider la Libye à réaliser la réconciliation et l'unité nationale. Les consultations entre l'Algérie et les Etats-Unis d'Amérique pour trou-

ver une solution à la crise libyenne sont «importantes» et «se poursuivent», a déclaré M. Winer au terme de ses entretiens avec le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue arabe, Abdelkader Messahel. Soulignant «la convergence de vues, d'approches et d'objectifs» sur ce dossier, l'Envoyé américain a mis en avant la volonté des deux parties à «réaliser des avancées en matière de consécration du gouvernement d'unité nationale en Libye, à consolider ses institutions nationales et à aider ce pays à réaliser l'unité nationale et la réconciliation». Anis F.

### Protection civile La nécessité d'adopter une stratégie maghrébine commune soulignée

LES PARTICIPANTS à la 2<sup>e</sup> réunion du groupe de travail maghrébin en charge de la Protection civile ont souligné, lundi à Nouakchott, que la conjoncture politique sensible que traverse la région «nécessite la prise en urgence de mesures en faveur d'une stratégie maghrébine unifiée dans le domaine de la Protection civile». Dans son intervention à l'occasion, le directeur des affaires politiques et de l'information au secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe (UMA), Tarek Latif, a souligné que cette réunion intervient dans un contexte sécuritaire et politique sensible, marqué par les défis de la lutte antiterroriste, du crime transfrontalier et du trafic de drogue, outre les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Les participants à cette rencontre passeront en revue les expériences des pays de la région respectifs notamment en matière d'équipement et d'expertise. Ils procéderont également à l'évaluation de la coopération entre les pays maghrébins dans ce domaine à la lumière des décisions et recommandations de la dernière session du Conseil des ministres de l'Intérieur de l'UMA (avril 2015). M. Latif qui a souligné l'importance de l'action commune pour faire face à ces défis, a estimé que la rencontre «constitue une opportunité pour l'échange d'expériences et d'expertise dans le domaine de la Protection civile afin de prendre des mesures urgentes en faveur d'une stratégie maghrébine unifiée à même de répondre aux aspirations des peuples maghrébins». La rencontre constitue, selon les organisateurs, une opportunité pour les responsables de la Protection civile des pays de l'UMA de débattre des moyens susceptibles de jeter les bases d'une coopération fructueuse entre ces pays et les organisations régionales et d'échanger leurs expériences et activités.

Pour sa part, le chargé de mission au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ahmed Ould Deih, a souligné à l'ouverture de la rencontre que «face aux défis que connaît le monde, il est désormais impérieux de coordonner les efforts inter-maghrébins pour renforcer et développer davantage la coopération et prémunir les Etats contre les dangers et les catastrophes naturelles».

Kamel L.



Proche-Orient

# Abbas veut une résolution de l'ONU sur les colonies israéliennes

■ Le président palestinien Mahmoud Abbas a affirmé dans un entretien à l'AFP sa détermination à obtenir une résolution de l'ONU contre Israël sans contrarier une initiative lancée par la France pour ranimer l'effort de paix moribond.

Par Ali O.

Une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la colonisation israélienne «est désormais urgente parce qu'Israël n'a pas cessé ces activités qui menacent gravement le projet à deux États jusqu'à l'effondrement», a dit M. Abbas au siège de la présidence palestinienne à Ramallah lundi soir, à la veille d'une tournée internationale en soutien à la cause palestinienne. «En même temps, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de contradiction entre les deux sujets»: le projet de résolution et l'initiative française, a-t-il dit. M. Abbas entreprend hier un voyage qui le conduira pendant deux semaines à Istanbul pour un sommet de l'Organisation de la coopération islamique, à Paris, Moscou, Berlin et New York. Ce périple ressemble à l'un des derniers efforts d'un homme de 81 ans qui, successeur de Yasser Arafat, se bat depuis des décennies pour résoudre un des plus vieux conflits de la planète, mais que chaque jour rapproche davantage de céder la place sans avoir réalisé le rêve d'un État palestinien indépendant. L'horizon a rarement paru plus sombre. La dernière initiative diplomatique américaine a échoué en 2014, année où Palestiniens et Israéliens se sont fait la guerre à Ghaza. Une nou-

velle vague de violences vient de faire plus de 200 morts en six mois. Elle est retombée ces dernières semaines, mais un nouvel accès de fièvre est redouté autour de l'esplanade des Mosquées à partir du 22 avril avec le début de la Pâque juive. Malgré de nouvelles discussions, la rupture est toujours d'actualité entre l'Autorité palestinienne établie en Cisjordanie occupée et les frères ennemis du Hamas qui gouvernent la bande de Ghaza. Pour M. Abbas et la communauté internationale, la poursuite de la colonisation israélienne sur des territoires censés appartenir à un futur État palestinien menace d'oblitérer totalement «la solution à deux États» palestinien et israélien coexistant en paix. M. Abbas a exposé auprès de l'AFP la double démarche de sa tournée: pousser à une résolution à l'ONU et soutenir l'initiative française. Les Israéliens ont multiplié les déclarations de défiance face à cette initiative, sans lui opposer de fin de non-recevoir définitive. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu, hostile à ce qu'il appelle les «diktats internationaux», insiste sur une reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, sans condition préalable. M. Abbas a signifié qu'au-delà des déclarations de bonnes intentions, le dialogue ne paraissait pas à l'ordre du jour. «Je suis prêt



Ph. &gt; D. R.

à le voir quand il veut», a-t-il dit. Il ne pose pas de condition, assure-t-il, mais Israël doit d'abord geler la colonisation et libérer un certain nombre de prisonniers palestiniens, préalables inaudibles pour M. Netanyahu. Devant le vide diplomatique laissé par l'échec américain de 2014 et l'inquiétude que le jihadisme ne finisse par faire son lit dans les Territoires, la France a relancé en janvier le projet d'une conférence internationale qui aurait lieu cet été. Un groupe de soutien international serait créé. Au préalable se tiendrait au printemps une conférence ministérielle. Un diplomate chevronné, Pierre Vimont, a préparé le terrain ces derniers mois en rencontrant

des responsables israéliens, palestiniens, arabes, américains ou russes. De premiers arbitrages gouvernementaux français sur des questions aussi essentielles que le format ou le calendrier pourraient être rendus sous peu. M. Abbas rencontre vendredi le président François Hollande, avec lequel il dit avoir des relations «exceptionnelles». La direction palestinienne compte la France comme l'un de ses meilleurs soutiens occidentaux. L'ancien ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius avait alarmé Israël en déclarant que Paris reconnaîtrait la Palestine si l'initiative française échouait. La France dit à présent qu'il n'y a rien d'«automa-

tique». Jusqu'alors, ce que M. Abbas dit avoir entendu de la France, ce sont des «idées». «Ce qui importe à présent, c'est d'entendre de la part du président français si ces idées sont devenues effectivement une initiative que le gouvernement français mènera à son terme», déclare-t-il. Les Français entendent que l'effort palestinien à l'ONU ne sape pas leur initiative. Fin 2014, après avoir coopéré avec les Français, les Palestiniens avaient choisi de faire cavalier seul au Conseil de sécurité qui aurait fixé une date de fin de l'occupation israélienne et qui avait capoté. L'attitude américaine reste la grande inconnue. Le président Barack Obama investira-t-il un dernier effort pour compenser son absence de résultats pendant plus de sept ans? Après des années de relations tendues avec M. Netanyahu, voudra-t-il délivrer un message fort en n'opposant pas le veto américain à un projet de résolution. M. Abbas l'y appelle à mots couverts: «Pendant huit ans, nous avons attendu de l'Administration américaine qu'elle prenne des mesures positives en faveur de ce en quoi l'Amérique croit, à savoir une solution à deux États. Jusqu'alors, l'Administration américaine ne l'a pas fait».

A. O.



## Points chauds

Erreur

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que de nombreuses personnalités politiques et médiatiques ont longtemps, et assez durement, fustigé le président américain pour sa volonté inextinguible d'arriver à un accord sur le nucléaire iranien, peu de mots ont été dits sur les critiques à l'intérieur de l'Iran de ceux qui n'apprécient pas de voir leur pays lié par des réglementations et des limitations venant de Washington. En effet, l'on a pu assister l'année dernière à tous les obstacles qu'a dû affronter l'Administration Obama concernant l'accord avec Téhéran, notamment les critiques acerbes et nombreuses de l'État israélien. La rupture fut si forte à cette occasion entre la Maison-Blanche et le gouvernement hébreu que beaucoup craignaient qu'elle laisserait des traces tenaces et difficiles à effacer entre les deux nations pourtant connues pour leur alliance historique. Des critiques avaient également été formulées en France de la part du ministre des Affaires étrangères de l'époque, Laurent Fabius, qui craignait de voir le programme nucléaire iranien se développer. Mais il a été peu question, du moins en Occident, de la réticence à l'intérieur même de l'État iranien où le président modéré, Rohani a dû aussi de son côté se battre bec et ongles pour imposer cet accord. Certaines figures conservatrices continuent ainsi à le fustiger et à s'attaquer à leur président. Le 11 avril, Saïd Jalili, l'ancien négociateur en chef sous la présidence de l'ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad (2005-2013) et candidat malheureux à la présidentielle en 2013 face à Hassan Rohani, ainsi que son mentor, le religieux ultraconservateur Mohammad Taghi Mesbah Yazdi, ont accusé «certaines autorités gouvernementales» d'«avoir peur de l'ennemi» et d'«être influençables des dires de l'ennemi». Mohammad Taghi Mesbah Yazdi, étant le père spirituel du parti ultraconservateur Jebhe paydari, «le front de la persistance» en persan, a qualifié l'accord d'«erreur» et accusé le gouvernement de Hassan Rohani de donner «des avantages aux États-Unis», l'ennemi de longue date de la République islamique d'Iran. Reste à savoir jusqu'où ces factions mèneront leurs critiques et surtout si cet accord, dont est si fier Washington et qui a été célébré comme le plus grand accomplissement de la présidence d'Obama, tiendra une fois que le président iranien actuel quittera son poste. F. M.

Afghanistan

## Les talibans annoncent le début de leur «offensive de printemps»

Les talibans afghans ont annoncé hier le début de leur «offensive de printemps», refusant de négocier la paix avec le gouvernement de Kaboul dont les troupes vont subir leur deuxième saison des combats sans le soutien direct de l'Otan.

A la faveur d'un hiver doux et de la posture agressive de la nouvelle direction du mouvement, les talibans n'ont en fait observé aucune trêve hivernale cette année. Les combats sont particulièrement féroces dans le Helmand, province méridionale d'où provient la majorité de l'opium afghan et dont les insurgés contrôlent la plupart des districts.

La situation y est à ce point dramatique que l'armée afghane, qui doit se battre seule en première ligne depuis le terme de la mission de combat de l'Otan fin 2014, a reçu l'appui des conseillers militaires américains et britanniques.

Pour cette nouvelle offensive, baptisée «Opération Omar», en l'honneur du mollah Omar, fondateur du mouvement dont la mort a été annoncée en juillet dernier, les talibans ont dit vouloir «lancer des attaques de grande envergure contre des positions ennemies dans tout le pays». Interrogé par l'AFP, Sediq Sediqqi, le porte-parole du ministère de l'Intérieur, a assuré

que «les talibans veulent prouver qu'ils sont toujours là. Ces 14 dernières années, depuis la chute de leur régime, ils n'ont pas atteint leurs objectifs et nous ne leur permettrons pas de les atteindre». Mais l'analyste politique Haroun Mir prévient: «on peut s'attendre à une des pires années pour l'Afghanistan en termes de violence et de sang versé». Dans leur communiqué envoyé à l'AFP et mis en ligne sur leur site, les insurgés annoncent également des opérations «menées par des martyrs contre des fiefs ennemis», c'est-à-dire des attentats-suicides.

Ils ont souvent recours à cette tactique contre la police et l'armée afghanes. Lundi, 12 recrues de l'armée ont ainsi péri dans un attentat-suicide revendiqué par les talibans dans l'Est.

Mais les islamistes comptent aussi s'attaquer aux 13 000 soldats de l'Otan afin de les «démoraliser et de les forcer à quitter (leur) pays».

Le départ des soldats étrangers est l'une des principales exigences des talibans pour revenir à la table des négociations.

L'été dernier, un premier dialogue direct avait eu lieu au Pakistan. Mais le contact a été brusquement rompu à l'annonce surprise de la mort du mollah Omar. Pour tenter de relancer ce processus de paix direct,

Afghans, Pakistanais, Chinois et Américains se réunissent périodiquement à Islamabad et Kaboul depuis le mois de janvier.

Ces efforts n'ont encore donné aucun résultat et l'annonce d'une «nouvelle offensive de printemps» augure mal pour ce dialogue appelé de ses vœux samedi par le secrétaire d'État américain John Kerry lors d'une visite surprise à Kaboul.

La stratégie offensive des talibans afghans est aussi à mettre sur le compte de la nouvelle direction du mouvement et de son chef, le mollah Akhtar Mansour, qui tente d'asseoir une autorité que lui contestent nombre de cadres, mécontents du processus ayant mené à sa désignation l'été dernier.

Certains combattants talibans ont d'ailleurs rejoint les rangs de factions dissidentes, et d'autres ceux du groupe État islamique, surtout implanté dans l'Est de l'Afghanistan.

Face à eux, l'armée et la police afghanes sont débordées. Les insurgés ont ouvert des fronts dans tout le pays, notamment dans le Nord, une région plutôt stable par le passé. L'an dernier, «environ 5 500» soldats et policiers afghans ont péri, selon le général Charles Cleveland, porte-parole de «Soutien résolu», la mission de l'Alliance atlantique.





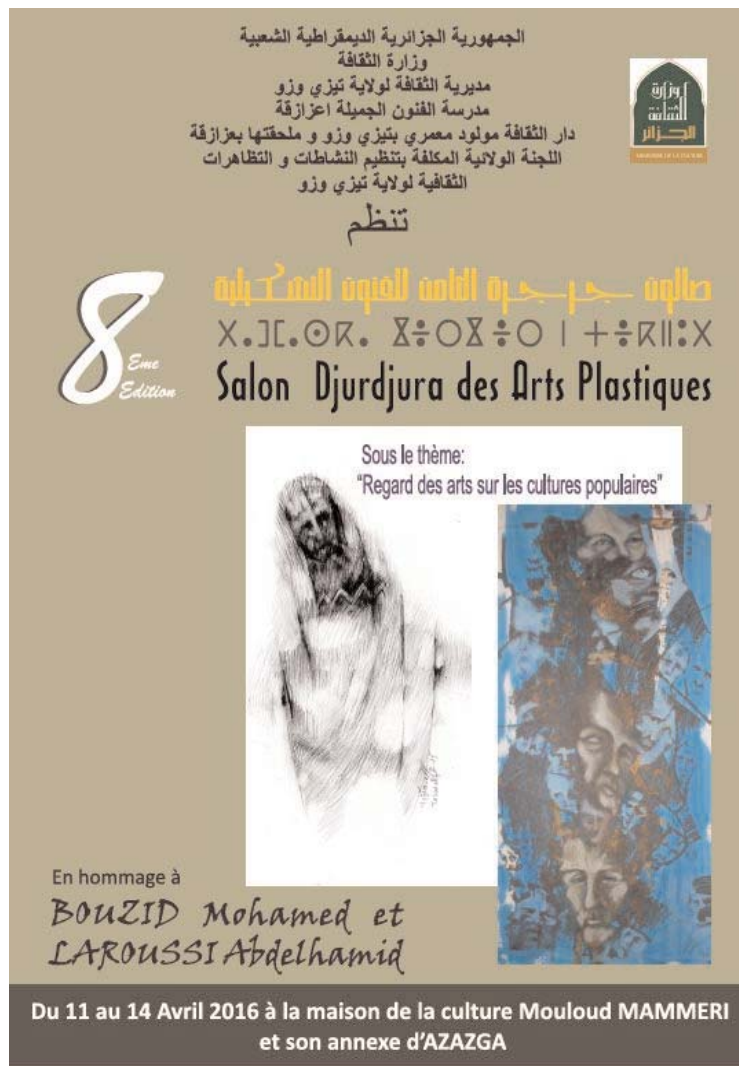
## Arts plastiques

# Ouverture de la 8<sup>e</sup> édition du Salon Djurdjura

■ Soixante-sept artistes peintres issus de neuf wilayas du pays prennent part à la huitième édition du Salon Djurdjura des arts plastiques ouverte lundi à la maison de la culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou.

Par Abla Selles

Organisée par la direction de la culture en collaboration avec l'école régionale des Beaux-arts d'Azazga (ERBA), l'édition de cette année est placée sous le thème «Regard des arts sur les cultures populaires» et rend hommage à deux artistes algériens, Mohammed Bouzid et Laroussi Hamid. Ayant présidé la cérémonie d'ouverture du Salon, la directrice de wilaya de la culture, Nabila Goumeziane, a expliqué que «le choix de la thématique s'inscrit dans le sillage de la célébration du printemps berbère et constitue une occasion de revenir sur le combat identitaire et les événements du 20 avril 1980, les cultures populaires et les fondements de l'Etat nation». Parallèlement, l'évocation de Mohammed Bouzid et Laroussi



Hamid «permettra de faire connaître l'œuvre et le parcours de ces deux icônes des arts plastiques algériens aux nouvelles générations d'artistes et au grand public», a-t-elle soutenu.

Revenant sur les wilayas participant au Salon, la directrice de l'école régionale des Beaux-arts d'Azazga, Nadia Mokhtari, a parlé de plasticiens venus de Mostaganem, Sidi Bel-Abbès, Tlemcen, Alger, Boumerdès, M'sila, Médéa, Bouira et Béjaïa, en plus de Tizi Ouzou. L'objectif de la rencontre, a-t-elle indiqué, est de promouvoir l'art et les artistes et instaurer une culture d'échange entre les différentes écoles, tout en offrant une formation aux futurs créateurs de la région à travers les ateliers prévus à l'occasion. Le premier espace workshop consacré à la miniature devait être animé mardi, par Nouria Améziane au profit des élèves de l'ERBA qui seront initiés à la création d'un timbre, au moment où le deuxième atelier, réservé à la photographie, est prévu pour aujourd'hui et sera encadré par l'artiste Mammer Gueriz de Tlemcen, a indiqué M<sup>me</sup> Mokhtari. Le programme de cette rencontre qui s'étalera jusqu'à jeudi comporte également des conférences sur le thème du Salon, des rencontres avec des artistes peintres, comme Ali Hadj Tahar, et des témoignages autour de la vie et le parcours artistique de Mohammed Bouzid et Abdelhamid Laroussi, a-t-elle noté. Le premier artiste peintre, Mohammed Bouzid, est considéré comme précurseur dans le domaine des arts plastiques et est connu pour avoir réalisé le

sceau et les armoiries de la République algérienne juste après l'indépendance en 1962. Au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou, Mohammed Bouzid a réalisé plusieurs fresques murales, ainsi qu'à Alger, l'hôtel El Aurassi et le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il a réalisé des œuvres similaires dans la ville de Malines en Belgique. Il était également membre fondateur de l'Union nationale des arts plastiques (UNAP) et avait participé à plusieurs expositions en Algérie et ailleurs. En 2008, l'Unesco lui ouvre sa galerie pour présenter son exposition «Les regards de la mémoire». En 2012, une rétrospective lui a été consacrée au niveau du musée national des Beaux-arts à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance. Il est décédé le 24 juin 2014 et a été inhumé au carré des Martyrs d'El-Alia.

A. S./APS

## RENDEZ-VOUS CULTURELS

### Galerie Sirius

Jusqu'au 20 avril :

Exposition «Un con Scient» de l'artiste photographe Mizo Dar Abdellatif

Jusqu'au 14 avril :

Exposition de Anissa Berkane intitulée «Le Dikhr Pictural»

Salle Ibn Khaledoun

Jusqu'au 14 avril

En plus de Batman V

Superman, et après la projection de «Zootopie», c'est au tour de «Kung-fu Panda 3» d'être projeté à Alger.

Salle El Mougat

Jusqu'au 27 avril :

Projection du long-métrage de fiction Le patio à raison de trois séances par jour : 14h00, 17h00 et 20h

Maison de la culture de Sétif

15 avril :

Projection du long-métrage ahia Ya Didou de Mohamed Zinet

Ecole régionale des beaux-arts

Jusqu'au 16 avril :

Soirées et récitals poétiques

Librairie El Idjithad (rue Arezki-Hamani, Alger)

Jusqu'au 18 avril :

Exposition-vente de peinture de Morad Foughali.

Salle Ibn Zeydoun

30 avril :

Célébration de la journée internationale du jazz

Palais de la culture

Moufidi-Zakaria

16 avril :

«Le non-dit dans la littérature arabe», rencontre littéraire avec le romancier syrien Khalil Souleïh et l'Algérien Amine Zaoui

Complexe Culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)

Jusqu'au 13 avril :

Exposition d'art plastique de l'artiste Peintre Rachid Menzer, intitulée «Lumière des Aures».

## LFC 2016

# Des encouragements pour les investisseurs dans le cinéma

Une série de mesures destinées à encourager l'investissement privé dans le cinéma seront présentées au gouvernement en vue de la loi de finances complémentaire 2016, a indiqué lundi à Alger le chargé d'étude et de synthèse au ministère de la Culture, Noureddine Othmani. S'exprimant en marge d'une journée d'étude parlementaire sur la «constitutionnalisation de la culture», ce responsable a indiqué que le ministère de la Culture travaillait actuellement sur des «mesures fiscales et douanières» pour favoriser l'investissement dans ce domaine. «Nous allons très prochainement appeler les professionnels du cinéma pour entendre leurs propositions», a, par ailleurs, indiqué M. Othmani qui précise que les mesures en question «devront tenir compte des équi-

libres macro-économiques et ne pas causer un préjudice quelconque au Trésor public». Le responsable a également indiqué que le ministère de la Culture avait procédé à une «évaluation» de la loi 11-03 sur la cinématographie qui sera, a-t-il dit, révisée «pour y introduire une expression juridique relative à l'investissement». Par ailleurs, le ministère de la Culture «planche actuellement» sur des amendements à la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, a dit M. Othmani. Ces amendements concernent «l'aggravation des peines» prévues par les textes présents liés aux atteintes au patrimoine (dont le trafic illicite des biens culturels) et l'introduction d'un «ancrage juridique pour l'archéologie préventive», a-t-il précisé. Des cas de pillage et de commerce illicite des

biens culturels provenant de sites archéologiques en Algérie sont régulièrement signalés par les autorités. Dernier exemple en date, la saisie récente par la Gendarmerie nationale de plus de 500 pierres de valeur archéologique et de pièces de monnaies anciennes (numide et ottomane) à Ain-Sefra dans la wilaya de Naâma. Selon M. Othmani, la loi sur la protection du patrimoine devra également être amendée pour «traduire dans le dispositif juridique algérien» les conventions internationales de l'Unesco, à l'exemple de celle de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, et de la Convention de 2001 relative au patrimoine subaquatique, toutes deux ratifiées par l'Algérie en 2015.

Maya T.

## Perspectives

# L'APN organise une journée sur la «constitutionnalisation de la culture»

Une journée parlementaire consacrée aux «perspectives et portées» de l'inscription du droit citoyen à la culture et de la protection et la sauvegarde du patrimoine dans la Constitution, adoptée en février dernier par l'Assemblée populaire nationale (APN), a été organisée lundi à Alger. Organisée par la commission de la culture, de la communication et du tourisme de l'APN, cette journée a été organisée en présence du président de l'Assemblée, Larbi Ould Khelifa, du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, du ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, Amar Ghoul, de députés, de cadres, d'universitaires ainsi que d'un nombre important d'artistes. S'exprimant à

l'ouverture de la journée, Larbi Ould Khelifa a qualifié les nouveaux articles concernant la culture et le patrimoine contenus dans la nouvelle Constitution d'«acquis de grande importance» du fait, qu'ils «mettent l'accent pour la première fois sur la dimension culturelle de la nation» algérienne. Qualifiant de «stratégique» le secteur de la culture dans le contexte de la mondialisation, le président de l'APN a, par ailleurs, estimé que son développement posait «de nombreux défis» – dont «la mise en valeur et la sauvegarde du produit culturel» par l'«association des opérateurs privés et publics» dans son financement – et appelé à «se débarrasser des lenteurs bureaucratiques». A ce propos, le ministre de

la Culture a réitéré la volonté de son département d'aller vers «une culture capable de produire (de la richesse) au lieu d'une culture basée sur la consommation (des budgets alloués par l'Etat au secteur)». Azzedine Mihoubi a également appelé «développer les industries culturelles» par l'«encouragement de l'investissement privé national et étranger» dans le respect des «cahiers de charges» définis par la législation en vigueur. «Nous devons proposer des encouragements fiscaux et douaniers pour développer l'investissement dans la culture», a martelé M. Mihoubi qui juge, de ce fait, «nécessaire» un «assouplissement» des lois régissant son secteur.

Racim C.



## Coup-franc direct

Inadmissible et incompréhensible !

Par Mahfoud M.

La séance d'entraînement du Mouloudia d'Alger d'avant-hier après-midi a été perturbée par des fans furieux qui s'étaient déplacés au stade du 5-Juillet pour déverser toute leur colère sur les joueurs qu'ils accusent d'être passés complètement à côté de leur sujet face au RCA et même menacés à l'arme blanche. Inadmissible est donc ce qui s'est passé lors de cette séance qui a été finalement arrêtée vu que les joueurs avaient refusé de se présenter sur le terrain craignant pour leur vie. Qu'est-ce qui a conduit à cette situation et cette animosité chez les fans ? Il faut savoir que depuis un bon bout de temps, au Mouloudia tout comme dans pas mal de clubs algériens, c'est plutôt la rue qui commande et qui dicte sa loi. Des supporteurs qui s'ingèrent dans la vie du club et demandent le départ de l'entraîneur ou le recrutement de certains joueurs est devenue monnaie courante dans notre football, et cela encourage plus ces supporteurs à continuer à le faire, tant qu'il n'y a pas de réaction au niveau des dirigeants. Certains laissent même faire, car la situation les arrange et on parle même de dirigeants qui encouragent les fans à réagir de la sorte pour faire peur aux joueurs et les amener à faire plus d'efforts sur le terrain. C'est donc la loi de la jungle.

M. M.

## Tennis de table/Championnats d'Afrique Un seul cadet au dernier carré, les filles sorties

**LE PONGISTE** Abdelbasset Chaichi est le seul Algérien qualifié pour les demi-finales cadets des Championnats d'Afrique de tennis de table, toutes catégories, qui prendront fin aujourd'hui à la salle OMS de Chéraga (Alger), alors que les filles de la même catégorie ont été éliminées. Après avoir terminé en 1<sup>er</sup> position dans son groupe (3) avec 6 points en matchs gagnés, Chaichi a poursuivi son chemin en éliminant, en 8<sup>ème</sup> de finale, le Tunisien Youssef Ben Attia sur le score de 4-1 (10-12, 11-13, 11-6, 6-11, 12-14) assurant une place en demi-finale qui aura lieu, ce matin. Abdelbasset Chaichi affrontera en demi-finale l'Egyptien Marwan Abdelwahab, également leader de son groupe (1) avec un parcours sans faute (6 pts). Il a écarté en quart de finale, l'autre algérien Mohamed Sebba 4-0 (12-10, 11-4, 11-5, 11-5). L'Algérien affrontera en match pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> places le Tunisien Youssef Attia. L'autre demi-finale du simple cadet opposera l'Egyptien Ahmed Alborhamy, leader du groupe (3) au Tunisien Aboubaker Bourass, 1<sup>er</sup> du groupe (2). Deux autres pongistes algériens ont pris part au tournoi du simple cadets, mais n'ont pas pu sortir du premier tour. Azzeddine Lazazi a bouclé la phase de groupes, en 4<sup>ème</sup> et dernière position

avec 3 points seulement, alors que son compatriote Abderrahmane Sebba a pris la 3<sup>ème</sup> position (non qualificative) avec 4 points. Chez les cadettes filles algériennes, le parcours était tout autre, puisque les deux pongistes engagées, Benyamina Mokhtaria et Malissa Nasri s'affronteront pour la 5<sup>ème</sup> place. Les représentantes du tennis de table algérien ont été éliminées aux quarts de finale, par respectivement, la Tunisienne Manel Baklouti pour Mokhtaria 3-4 (11-7, 11-8, 11-9, 6-11, 7-11, 9-11, 11-3), et par la Nigériane Esther Oribamisse pour Nasri 2-4 (9-11, 11-5, 11-7, 7-11, 4-11, 7-11). Dans la phase de poules, Benyamina Mokhtaria avait pris la deuxième position du groupe (B), avec 5 points, derrière la Tunisienne Fadwa Farçhi (6 pts), de même que Malissa Nasri, deuxième du groupe (C) avec 7 pts, devançant par l'Egyptienne Eman Fadwa (8 pts). Par contre, Houda Nourhane Taguercifi (3<sup>ème</sup> du groupe A) et Hadjer Tahmi (4<sup>ème</sup> du groupe D) n'ont pas pu passer aux quarts. Les demi-finales du simple (cadettes) opposeront Esther Oribamisse (Nigeria) à Manel Baklouti (Tunisie) et les Egyptiennes Eman Fadwa et Rinad Fathy qui a éliminé, en quarts, la Tunisienne Fdwa Garçhi 4-3 (3-11, 9-11, 13-11, 11-9, 6-11, 11-9, 11-6).

## Tournoi de volley-ball à l'occasion de la journée de la santé Franc succès à Ouaguenouni

DANS le cadre des festivités de la Journée mondiale de la santé, le club amateur du Nadi Riadhi Saïdali Alger-centre (NRS) en partenariat avec la Ligue d'Alger de volley-ball a organisé, dernièrement, au stade Ouaguenouni, un grand tournoi de mini-volley-ball non-stop avec en parallèle de l'animation musicale et des clowns. Cette manifestation sportive est placée sous le slogan «Soyez plus fort que le diabète» de la Journée mondiale de la santé 2016, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Faire au moins 30 minutes d'activité physique régulière, d'intensité modérée presque tous les jours, aide à prévenir le diabète de type 2 et ses complications. C'est aussi bénéfique pour les gens souffrant de diabète de types 1 et 2. Tel est le message à transmettre en organisant cette compétition qui a regroupé près

de 400 enfants âgés entre 7 et 12 ans et issus des clubs de la wilaya d'Alger, à savoir l'OC Mohammadia, le Rama El Mouradia, les GS Pétroliers, le RIJ Alger, l'ASC Oued-Smar, le NRB Hammamet, le WO Rouiba, le NO Réghaïa, l'OC Alger, le CASA Mohammadia, le W Aïn Taya, le NA Hussein-Dey et les clubs des ligues limitrophes comme l'ES Mouzaïa (Blida), JS Messelmoun (Tipaza) et AS Karma (Boumerdès). Après 106 matches joués, le tournoi est revenu, en garçons, au club AS Karma (Boumerdès) qui a disposé, en finale, de la formation JS Messelmoun (Tipaza) sur le score de 11 points à 8. Chez les filles, 60 rencontres ont été jouées et c'est le club Amel Mohammadia (ex-Lavigerie) qui a pris le dessus sur le club NRSadaili Alger-Centre sur le score de 14 points à 12.

Nacer Mustapha

# Equipe nationale Vers le changement de la date du match des Seychelles

■ Tout porte à croire que la date du match qui doit opposer la sélection nationale aux Seychelles, au mois de juin prochain, sera revue.

Raouraoua reste confiant pour une solution



Ph. > D. R.

Par Mahfoud M.

En effet, il faut savoir que le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, a émis le vœu de faire avancer le match du 3 ou 4 juin prochain au 25 mai. C'est pour des raisons purement techniques que le patron de la fédération souhaite que ce match soit reprogrammé. Toutefois, la réglementation est claire et stipule qu'il faut une entente entre les deux équipes. Raouraoua n'a donc pas perdu de temps et s'est entendu avec son homologue de la Fédération des Seychelles qui ne voit aucun inconvénient à changer cette date, d'autant plus que son équipe est éliminée de la course à la CAN 2017 et le score de cette partie ne changera rien à la situation du groupe. Les deux fédérations devraient maintenant faire une correspondance commune

à la CAF pour demander la reprogrammation de cette rencontre à la date convenue entre elles. Toutefois, le patron de la Fédération des Seychelles doit attendre l'accord final des responsables de son pays qui assureront la sécurité de la rencontre. Tout devrait être conclu dans les prochaines heures, si l'on en croit une source proche de la FAF qui reste optimiste quant à la possibilité de trouver un accord qui arrangerait notre fédération. Sur un autre plan, Raouraoua n'a pas tranché encore sur l'identité du prochain sélectionneur national puisqu'il attend de consulter certaines

parties avant de prendre une décision. Selon certaines sources, il souhaiterait être fixé après l'Euro et la Copa América avec des coaches qui seraient sur le départ selon les résultats enregistrés avec leurs sélections respectives. Toutefois, le boss de la FAF souhaite mettre la main sur un entraîneur qui a une expérience avec des sélections nationales et ne pas refaire le coup de Gourcuff qui s'était contenté de coacher des équipes de Ligue 1 françaises, d'où le fait qu'il ressentait une grosse pression avec la sélection nationale.

M. M.

## Valence Feghouli sanctionné par la direction

Le FC Valence vient de communiquer à travers son site officiel la mise à pied de son milieu offensif, Sofiane Feghouli. Le club espagnol évoque un problème disciplinaire, et dans le cadre de la procédure, a décidé, selon la réglementation, de le suspendre jusqu'à nouvel ordre. Il semble, selon la presse locale, que le joueur aurait refusé de participer à une séance ce matin avec les remplaçants. Pourtant, après s'être fait reprocher son retard au retour de son match en sélection (pour un vol annulé au départ de Paris), l'international algérien avait participé hier à la victoire de son équipe contre Séville en rentrant en cours de match. Selon Marca, Feghouli aurait refusé de partici-



per à la séance d'entraînement prévue ce matin pour les remplaçants et les joueurs non utilisés la veille. Mais le mal semble plus profond puisque Feghouli, qui sera libre en juin, est en conflit latent avec son club depuis des mois à propos d'une revalorisation salariale.

## Angleterre Kashi reprend la compétition

Ahmed Kashi entrevoit le bout du tunnel. L'international algérien, de retour aux entraînements depuis la semaine dernière, a enfin pu rejouer avec son équipe de Charlton. Et c'est avec les U-21 du club que l'international algérien a renoué avec la pratique du football. Le milieu défensif a été aligné d'entrée aujourd'hui face à Leeds, pour une victoire (1-0). Il a été remplacé à la mi-temps par Anfernee Dijksteel après avoir pris part à la première période. L'ancien joueur du FC Metz avait été opéré au mois de décembre 2015 en Suède en dernier recours pour se débarrasser de sa blessure au talon après avoir envisagé de s'en passer et avoir consulté de nombreux spécialistes. S'étant déroulée avec succès, celle-ci avait été suivie de plusieurs mois de rééducation avant de renouer avec les entraînements et petit à petit avec la compétition.



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Vol de voiture à Béjaïa

## Un sexagénaire arrêté et condamné à 3 ans de prison

«LA BRIGADE criminelle de la police judiciaire de la sûreté de wilaya a mis fin aux agissements de CH. A âgé de 61 ans et résidant à Constantine», indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Ce dernier ayant des antécédents judiciaires, a été arrêté en flagrant délit de vol d'une voiture immobilisée à la Cité

Aouchiche à Béjaïa.

Cette arrestation est intervenue suite à un contrôle et une fouille au corps de l'individu sur lequel les enquêteurs ont découvert un trousseau de clefs de différentes voitures. «Présenté devant le parquet, il a été condamné à trois ans de prison ferme», ajoute-t-on.

H. C.

M'sila

## Saisie d'un million de dinars et 138 000 euros de faux billets

LES SERVICES de la Gendarmerie nationale de M'sila ont saisi un million de dinars et 138 000 euros de faux billets à la suite de l'arrestation d'un faussaire de nationalité étrangère à Oued Selimane (170 km à l'est du chef-lieu de wilaya), a-t-on appris hier auprès de ce corps de sécurité.

Les faits remontent au 5 avril courant lorsque dans un barrage de nuit dressé sur la RN n° 46, reliant M'sila à Biskra, les éléments de la Gendarmerie nationale en poste ont remarqué le comportement suspect d'un conducteur de véhicule touristique, a précisé la même

source. Le ressortissant étranger était en situation irrégulière, a ajouté la même source, soulignant que la fouille du véhicule a permis la saisie de faux billets en dinars et en euros.

L'enquête préliminaire, a encore souligné la même source, a révélé que l'inculpé préparait une opération d'escroquerie.

Présenté devant le procureur de la République de la cour de Boussaâda pour séjour illégal et falsification de billets de banque, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt.

Hafid G.

Saisie de 3 qx de kif traité à Tlemcen

## Démantèlement d'un réseau international de trafic de drogue

LA BRIGADE de recherche et investigation de la police judiciaire de Tlemcen a réussi, lors de deux opérations, la saisie de 3 quintaux de kif traité et le démantèlement d'un réseau international de trafic de drogue, a-t-on appris hier du chef de la cellule de communication de la direction de la sûreté de wilaya.

Le commissaire de police, Othmani Sid Mohamed a indiqué à la presse que «ces deux opérations traitées ces derniers jours ont permis l'arrestation de quatre trafiquants de drogue activement recherchés au niveau national et international, ainsi que la saisie de sommes considérables de monnaies nationale et étrangère (euro) et de trois véhicules utilisés dans le trafic de drogue», soulignant que «l'enquête se poursuit pour l'arrestation du restant des éléments du réseau».

Le même responsable a ajouté que les services de la sûreté de wilaya de Tlemcen ont opéré, au premier trimestre de l'année en cours, la saisie de 30 qx de kif traité dans plusieurs opérations sur la bande fronta-

lière.

Les saisies ont été présentées à l'entrée du siège de la direction précitée. Elles concernent notamment des dizaines de liasses de billets de banque (monnaies nationale et étrangère) et de matériel utilisé par le réseau démantelé dans la communication dont des portables et des puces.

R. N.

Attentats de Bruxelles

## L'homme au chapeau de l'aéroport a été identifié



Djalou@hotmail.com

Lutte contre le terrorisme dans trois wilayas

## Découverte de 9 abris pour terroristes et saisie de 9 mortiers et 4 bombes

■ Neuf abris pour terroristes ont été découverts et détruits, lundi, par les éléments de l'Armée nationale populaire, qui ont également saisi neuf obus pour mortiers, quatre bombes de confection artisanale et des outils de détonation à Béjaïa, Skikda et Tizi Ouzou, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par Slim O.

« Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont découvert et détruit, le 11 avril 2016, neuf abris pour terroristes et saisi neuf obus pour mortiers, quatre bombes de confection artisanale et des outils de détonation à Béjaïa et Skikda et à Tizi Ouzou », note la même source. D'autre part et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des éléments des gardes-frontières «ont saisi à Béchar, 1 021 kilogrammes de kif traité». A Tébessa (5<sup>e</sup> Région militaire), les éléments de la Gendarmerie nationale «ont saisi 47,2 tonnes de plomb, tandis

qu'une tentative de contrebande de 3 600 litres de carburant a été déjouée à Tlemcen». A Tamanrasset et In Guezzam, des détachements de l'ANP «ont arrêté 28 immigrants clandestins, alors qu'à Djanet, 7 contrebandiers ont été interceptés et 5 détecteurs de métaux ont été saisis».

**Sétif : démantèlement d'un atelier de munitions et arrestation de quatre personnes**

Un atelier de fabrication de munitions et d'armes classiques a été démantelé et quatre personnes ont été arrêtées dans deux opérations distinctes effectuées par la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'Ain Azel (50 km au sud de Sétif), dans les communes de Boutaleb et Bir

Hadada (Sétif), selon un communiqué rendu public ce lundi. Exploitant des informations, les enquêteurs ont réussi à démanteler cet atelier, a précisé le communiqué, soulignant que les personnes arrêtées étaient âgées entre 29 et 39 ans. La perquisition de la maison des suspects, autorisée par mandat du procureur de la République, a permis la saisie de deux fusils classiques de la catégorie 5, deux pistolets traditionnels, deux fusils de chasse calibre 12 mm, 111 cartouches vides, cinq supports de cartouches, 22 capsules de cartouches et 22 grammes de poudre. Des outils pour armuriers ont été également saisis, selon la même source.

S. O./APS

Durant le 1<sup>er</sup> trimestre

## Plus de 1 500 affaires criminelles traitées à Alger

PLUS DE 1 500 affaires criminelles ont été traitées par les unités du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'Alger durant le premier trimestre 2016, a indiqué hier un communiqué de la cellule de communication de ce corps de sécurité. Le traitement de 1 518 affaires criminelles diverses durant les trois derniers mois a permis l'arrestation de 750 individus, dont 445 placés sous mandat de dépôt, alors que 305 autres ont bénéficié de la liberté provisoire, ajoute le communiqué. Près de 891 affaires concernent l'atteinte aux biens, contre 533 affaires d'atteinte aux personnes, 41 crimes liés à l'atteinte aux mœurs et 11 autres à la sécurité et à l'ordre public. 250 g de cocaïne et près de 914 kg de kif traité ont été saisis dans le cadre de la lutte contre la

drogue, outre 3 254 comprimés psychotropes. Figurent parmi les principales affaires traitées, la saisie de près de 755 kg de kif traité, l'arrestation d'individus d'un réseau international de trafic de drogue, le démantèlement d'une bande criminelle spécialisée dans le vol des véhicules activant à Alger et les wilayas avoisinantes. L'affaire du démantèlement d'un réseau de 18 individus impliqués dans le vol de 875 quintaux de fer destinés à la construction et autres liées à la saisie de produits alimentaires impropres à la consommation, dont une affaire de saisie de 3 950 kg de fromage impropre à la consommation et la saisie de 8 quintaux d'abats de dinde congelés ont été citées dans le communiqué. Concernant la lutte contre l'immigration et la résidence illégale, 69 immigrés

clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés et placés en détention préventive et 35 immigrés ont été expulsés, selon la même source. S'agissant de l'identification des personnes et des véhicules, les différentes unités du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'Alger, durant le premier trimestre de l'année en cours, ont identifié 225 818 individus ce qui a permis l'arrestation de 755 individus et l'identification de 693 873 véhicules. Durant la même période, 258 accidents de la circulation ont été enregistrés faisant 17 morts et 169 blessés, a indiqué la même source, ajoutant que plus 8 500 infractions au code de la route et plus 2 700 contraventions qui ont permis le retrait de 18 813 permis de conduire ont été enregistrées.

Saty T.